

21 décembre 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2020 du Conseil de la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick, tenue au Pavillon Municipal, situé au 1465 rue Principale, à Saint-Rémi-de-Tingwick, le lundi 7 décembre 2020 à 19h.

Sont présents : les conseillers messieurs Alain Groleau, Charles Luneau, Pierre Auger, Normand Paquin et Marco Couture.

Est absente : la conseillère madame Brigitte Nadeau

Monsieur Mario Nolin, maire, agit comme président de l'assemblée.

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Également présente : madame Anouk Wilsey directrice générale et secrétaire-trésorière agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Ouverture de la séance extraordinaire

Constatant qu'il y a quorum, monsieur Mario Nolin, président de l'assemblée, déclare ouverte la séance extraordinaire du conseil à 19h05.

Le conseil de la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick siège en séance extraordinaire ce lundi 21 décembre 2020 par voie visioconférence et sur place.

Sont présents sur place, au 1465 rue Principale, : le Maire Mario Nolin, les conseillers Alain Groleau, Charles Luneau, Marco Couture, Pierre Auger et Normand Paquin.

Est absente : la conseillère Brigitte Nadeau

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, sur place: Anouk Wilsey, directrice générale et secrétaire-trésorier.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 1351-2020 du 16 décembre 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 25 décembre 2020.

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 du 15 mars 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services arrêté 2020-028 du 25 avril 2020 et que toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être

<p>2020-12-288</p>	<p>publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;</p> <p>CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;</p> <p>Le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.</p> <p><u>Adoption de l'ordre du jour</u></p> <p>CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète de l'ordre du jour ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la présente séance extraordinaire a été convoquée conformément aux articles 152 et suivants du Code municipal du Québec;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Présences 2) Lecture et adoption de l'ordre du jour 3) Adoption du budget 2021 4) Adoption du programme triennal des immobilisations 2021-2022-2023 5) Questions sur les sujets ci-hauts mentionnés 6) Levée de la séance extraordinaire <p>EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Couture, appuyé par le conseiller Pierre Auger et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que transmis.</p> <p>ADOPTÉE.</p>														
<p>2020-12-289</p>	<p><u>Adoption du budget 2021</u></p> <p>CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires 2021 suivantes :</p> <table border="1" data-bbox="430 1989 1502 2432"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="background-color: #cccccc;">REVENUS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Taxes foncières générales</td> <td style="text-align: right;">361 255.00 \$</td> </tr> <tr> <td>Taxes voirie</td> <td style="text-align: right;">201 469.00 \$</td> </tr> <tr> <td>Taxes protection des Trois-Lacs</td> <td style="text-align: right;">6 947.00 \$</td> </tr> <tr> <td>Taxes entrepôt abrasifs</td> <td style="text-align: right;">10 420.00 \$</td> </tr> <tr> <td>Taxes Sureté du Québec</td> <td style="text-align: right;">59 052.00 \$</td> </tr> <tr> <td>Taxes services des incendies</td> <td style="text-align: right;">69 472.00 \$</td> </tr> </tbody> </table>	REVENUS		Taxes foncières générales	361 255.00 \$	Taxes voirie	201 469.00 \$	Taxes protection des Trois-Lacs	6 947.00 \$	Taxes entrepôt abrasifs	10 420.00 \$	Taxes Sureté du Québec	59 052.00 \$	Taxes services des incendies	69 472.00 \$
REVENUS															
Taxes foncières générales	361 255.00 \$														
Taxes voirie	201 469.00 \$														
Taxes protection des Trois-Lacs	6 947.00 \$														
Taxes entrepôt abrasifs	10 420.00 \$														
Taxes Sureté du Québec	59 052.00 \$														
Taxes services des incendies	69 472.00 \$														

	<i>Sous-total taxes générales</i>	708 615.00 \$
Restauration des Trois-Lacs		18 615.00 \$
Matières résiduelles - Compensation		66 205.00 \$
Service à la dette - Eau		22 275.00 \$
Service de la dette- Puits		52 543.00 \$
Vidange fosse septique		20 000.00 \$
	<i>Sous-total compensations</i>	179 638.00 \$
Protection de l'environnement		25 655.00 \$
Redevance - matières résiduelles		17 625.00 \$
Prise en charge du réseau local		117 000.00 \$
Réseau routier hiver (MTQ)		123 760.00 \$
Transfert Gouvernement du Québec		47 464.00 \$
	<i>Sous-total subventions et transferts</i>	331 504.00 \$
Autres revenus (Licences et permis, dérogations mineures, droits sur les mutations immobilières, amendes et pénalités, etc.)		58 800.00 \$
TOTAL REVENUS		1 278 557.00 \$
DÉPENSES		
Conseil et greffe (élections)		67 688.00 \$
Gestion financière et administrative		252 732.00 \$
	<i>Sous-total administration générale</i>	320 420.00 \$
Police - Sûreté du Québec		58 393.00 \$
Sécurité incendie		71 747.00 \$
Sécurité civile		20 373.00 \$
	<i>Sous-total sécurité publique</i>	150 513.00 \$
Voirie municipale		147 749.00 \$
Enlèvement de la neige		300 645.00 \$
Éclairage publique		8 500.00 \$

	Signalisation	1 000.00 \$		
	Transport adapté	1 372.00 \$		
	Fourrières- animaux	967.00 \$		
	Sous-total transport et voirie	460 233.00 \$		
	Réseau d'eau potable	47 745.00 \$		
	Matières résiduelles	84 378.00 \$		
	Cours d'eau et environnement	31 817.00 \$		
	Sous-total hygiène du milieu	163 940.00 \$		
	Urbanisme et développement	56 495.00 \$		
	Loisirs et culture	80 565.00 \$		
	Frais de financement	40 070.00 \$		
	Remboursement de la dette	69 000.00 \$		
	Surplus accumulé non affecté	(62 679.00) \$		
	TOTAL DÉPENSES \$ CONCILIATIONS 1 278 557.00 \$			
	* Quote-part de la MRC est réparti dans chaque poste budgétaire	95 971.00 \$		
	Il est proposé par le conseiller Pierre Auger, appuyé par le conseiller Normand Paquin et unanimement résolu que le conseil adopte le budget 2021 détaillée ci-haut			
	ADOPTÉE.			
2020-12-290	<u>Adoption du programme triennal des immobilisations 2021-2022-2023</u>			
	CONSIDÉRANT QUE, le programme triennal des immobilisations (PTI) 2021-2022-2023 suivant :			
		ANNÉE 2021	ANNÉE 2022	ANNÉE 2023
	ADMINISTRATION			
	Salle communautaire- mise aux normes (Wifi)	5 000 \$		
	Logiciel technique salle-formation	6 000 \$		
	Refonte site Web		10 000 \$	
	Lumières centre communautaire		10 000 \$	
	VOIRIE ET INFRASTRUCTURES			
	Aqueduc secteur Trois-Lacs	3 962 963 \$		
	Ponceau rue de la Fabrique	250 000 \$		
	Asphalte	100 000 \$	250 000 \$	
	Camion à neige		200 000 \$	
	Plan d'analyse des infrastructures			50 000 \$

SÉCURITÉ PUBLIQUE			
Plan de sécurité civile (mise à jour)	5 000 \$		
Défibrillateur	5 000 \$		
Afficheur de vitesse	10 000 \$		
Barrière descente Trois-Lacs	6 000 \$		
Lumière au Del			80 000 \$
DÉVELOPPEMENT, AMÉNAGEMENT ET PARCS			
Jardins potager éducatif	3 000 \$		
Achat bacs 3 voix	5 000 \$		
Abreuvoirs		5 000 \$	
Mise aux normes parcs	5 000 \$	5 000 \$	
Réparation terrain de tennis		25 000 \$	
Station réparation vélo		2 000 \$	
Jeux d'eau			70 000 \$
Toilettes (parc)			10 000 \$
			210 000
TOTAL		4 362 963 \$	507 000 \$ \$
FINANCEMENT			
Activité de fonctionnement courant	11 000 \$	21 100 \$	35 900 \$
Nouveau règlement d'emprunt	792 593 \$	200 000 \$	
Autres fonds (FIMEAU)	3 170 370 \$		
Autres fonds (FARR)	21 000 \$	25 900 \$	23 100 \$
Autres fonds (TECQ)	350 000 \$	250 000 \$	50 000 \$
Autres fonds (Gouv Covid)	16 000 \$		
Autres fonds (Verts)	2 000 \$	2 000 \$	
Autres fonds (Nouveaux horizons)		8 000 \$	
Autres fonds (infrastructure sportive)			45 000 \$
Autres fonds			56 000 \$
			210 000
TOTAL		4 362 963 \$	507 000 \$ \$
<p>EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Groleau, appuyé par le conseiller Marco Couture et unanimement résolu que le conseil adopté le PTI 2021-2022-2023 détaillé ci-haut.</p> <p>ADOPTÉ</p>			
<p>Période de questions : ✓ Aucune question</p>			
2020-12-291	<p><u>Levée de la séance extraordinaire</u></p> <p>À 19h20, le conseiller Charles Luneau, propose la levée de la séance extraordinaire, tous sont unanimes.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.</p> <p>Le maire a pris connaissance de toutes les résolutions qui précèdent. Il n'exerce pas son droit de veto.</p> <p>_____</p> <p>Mario Nolin, maire</p>		

Mario Nolin, maire

Anouk Wilsey
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Mario Nolin
Maire

Je, Mario Nolin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Mario Nolin, maire